

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 MARS 2020

Délibération : **2020-03- 16**
OBJET : **BUDGET COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2020**
Nomenclature : **7.1.2**

En exercice : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Absents : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe : 2020 03 16 -
Annexe BP 2020
Commune et note BP
2020.pdf

Le deux mars deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt et un février deux mille vingt s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Valérie ROBERT, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Jean-Claude SALAU,

Rapporteur : Catherine CADOU

En application de l'article L2311-1 du Code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune.

Le budget de la commune est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses.

Ce budget est voté au niveau du chapitre.

Il prend également en compte le résultat de l'exercice 2019 tel que voté précédemment et les reports de crédits non utilisés mais engagés pendant l'exercice précédent.

Le projet de budget primitif 2020 du budget commune s'établit comme suit :

Section de fonctionnement.....10 470 473.00€

Section d'investissement :

- En recettes :7 060 765.61€
dont 554 765,75 € de restes à réaliser

- En dépenses5 892 954.29€
dont 1 100 694,29 € de restes à réaliser

Soit un excédent de recettes d'investissement de 1 167 811.32€ non affecté

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20200302-2020-03-16-DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020

Vu la présentation faite en commission ressources du 11 février 2020 ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- DE VOTER le budget primitif 2020 du budget commune.

Délibération adoptée, POUR : 23 voix, CONTRE : 6 voix, ABSTENTION : 0 voix.

Contre : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL,
Gwenn BOULZENEC, Hélène JALIN

Pour extrait conforme.

Treillières, le 2 mars 2020
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20200302-2020-03-16-DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020